



Critères nationaux de sélection
European Qualification Tournament for
Olympic Games
(24-25 février 2024 - Nurnberg - Allemagne)

Pour être sélectionnable pour les Jeux Olympiques de Paris, un athlète¹ doit remplir l'un des trois critères internationaux² (WT – IOC) ci-dessous. Il doit :

- (1) Soit être classé dans le top 5 du Ranking Olympique établi au terme du Grand Prix Final 2023 (décembre).
- (2) Soit être classé dans le top 1 du classement par points des « WT Grand Slam Champions Series » au terme du WT Grand Slam Champions Series (janvier 2024).
- (3) Soit remporter une des deux premières places de l'European Qualification Tournament for Olympic Games (EQTOG) qui se déroulera en mars 2024.

Le règlement « Qualification system – Games of the XXXIII olympiad - Paris 2024 » définit clairement les places de quota par pays (Annexe 1).

Par genre, si la Belgian Taekwondo Federation n'a qualifié aucun athlète ou qu'elle n'en a qualifié qu'un seul pour les Jeux Olympiques de 2024 via le top 5 du Ranking Olympique (1) ou le top 1 du classement des « WT Grand Slam Champions Series » (2), elle ne peut alors sélectionner respectivement que deux ou qu'un athlète pour participer à l'EQTOG.

Pour être sélectionnable pour participer à l'EQTOG, le ou les athlètes doivent remplir les critères d'éligibilité (voir 1.3) et les critères nationaux de sélection (voir 2).

Ces critères nationaux de sélection permettent de départager plusieurs athlètes au sein d'une même catégorie de poids olympique et de départager plusieurs athlètes au sein de plusieurs catégories de poids olympique (dans le cas où plus de deux catégories de poids olympique seraient concernées).

1. Informations générales

1.1 Date du Championnat

À déterminer

1.2 Lieu

A déterminer

1.3 Éligibilité

Les critères d'éligibilités sont :

Afin d'être sélectionnable pour une participation à l'EQTOG, le ou les athlètes doivent être :

¹ Dans le présent document, le masculin a été employé à titre épicène.

² Qualification system – Games of the XXXIII olympiad - Paris 2024 :
https://stillmed.olympics.com/media/Documents/Olympic-Games/Paris-2024/Paris2024-QS-Taekwondo.pdf?_ga=2.76297680.451399714.1654263963-437219725.1619705853

- de nationalité belge,
- en possession d'une licence GAL 2024.
- porteur d'un diplôme de 1^{er} Dan Kukkiwon minimum.
- Né(s) le/ou avant le 31/12/2007 (année des 17 ans).

1.4 Catégories de poids

Les catégories de poids ouvertes à la sélection sont :

Femmes : -47, -57, -67, et +67kg

Hommes : -58, -68, -80 et +80 kg

1.5 Nombre de sélectionnés par catégorie

Un seul athlète par catégorie de poids et par nation peut être sélectionné.

1.6 Date limite d'inscription

La date limite pour inscrire les athlètes est à déterminer.

2. Les critères nationaux

2.1 Critères basés sur les tournois majeurs 2023

2.1.1 Les critères

Les critères nationaux de sélection basés sur les tournois majeurs 2023 sont :

Le ou les athlètes qui auront accumulé le plus grand nombre de points en quatre participations sur les 6 tournois renseignés dans la liste ci-dessous, seront sélectionnés pour participer à l'EQTOG :

- Championnat du Monde – G14 (29/05 - 04/06/2023 – Baku - Azerbaïdjan)
- Grand prix Serie 1 – G6 (9-11/06/2023 – Rome - Italie)
- Jeux Européens – G4 (23-26/06/2023 - Cracovie - Pologne)
- Grand Prix Serie 2 – G6 (31/08 - 02/09/2023 – Paris - France)
- Grand Prix Serie 3 – G6 (10-12/10/2023 – Taiyuan - Chine)
- Grand Prix Final – G10 (2-3/12/2023 – Manchester – Royaume Uni)

Pour chacun de ces tournois, les points sont attribués sur base de ce qui se fait pour le ranking olympique de la WT³ (Tableau 1).

Rank	G4	G6	G10	G14
1 ^{ère} place	40	60,00	100,00	140
2 ^{ème} place	24	36,00	60,00	84
3 ^{ème} place	14,40	21,60	36,00	50,40
4 ^{ème} place		/	21,60	

³ World taekwondo – Ranking Bylaw : [http://www.worldtaekwondo.org/viewer_pdf/external/pdfjs-2.1.266-dist/web/viewer.html?file=http://www.worldtaekwondo.org/att_file/documents/WT%20Ranking%20Bylaw%20\(Novemeber%202021\).pdf](http://www.worldtaekwondo.org/viewer_pdf/external/pdfjs-2.1.266-dist/web/viewer.html?file=http://www.worldtaekwondo.org/att_file/documents/WT%20Ranking%20Bylaw%20(Novemeber%202021).pdf)

5 ^{ème} place	8,64	12,96	15,12	30,24
9 ^{ème} place	6,05	9,07	10,58	21,17
17 ^{ème} place		6,35		14,82
33 ^{ème} place				10,37
65 ^{ème} place				7,26

Tableau 1 : Points attribués par la WT en fonction du niveau atteint dans les tournois G4, G6, G10 et G14.

Exemple 1

Lors de 6 tournois identifiés, un athlète a réalisé les résultats suivants :

- 5^{ème} Championnat du Monde (2 combats gagnés) -> 30,24 points
- 3^{ème} GPS 1 (3 combats gagnés) -> 21,60 points
- 5^{ème} Jeux Européens (1 combat gagné) -> 8,64 points
- 5^{ème} GPS 2 (2 combats gagnés) -> 12,96 points
- 9^{ème} GPS 3 (1 combat gagné) -> 9,07 points
- 9^{ème} GPF (0 combat gagné) -> 15,12 points

➔ Le plus grand nombre de points accumulés est :

$$30,24 + 21,6 + 12,96 + 15,12 = 79,92$$

Remarques :

- Les résultats réalisés sur les Grand Prix Serie (G6) et le Grand Prix Final (G10) ne seront pris en considération que s'ils sont obtenus dans la même catégorie de poids olympique pour laquelle l'athlète vise la sélection à l'EQTOG.
- Les résultats réalisés lors du Championnat du Monde (G14) et des European Games (G4) seront pris en considération s'ils sont obtenus dans une catégorie de poids standard compatible avec la catégorie de poids olympique pour laquelle l'athlète vise la sélection à l'EQTOG.
- Les points attribués en G4 et G6 devront être validés par un combat gagné au minimum.
- Les points attribués en G14 devront être validés par deux combats gagnés au minimum.
- Les points attribués en G10 ne devront pas être validés par des combats gagnés.

Exemple 2

Au sein d'une même catégorie de poids, deux athlètes ont remporté, en quatre participations, les plus grands nombres de points suivants :

- Athlète A (+80kg) a remporté 86,4 points
- Athlète B (+80kg) a remporté 64,8 points

L'athlète A est donc sélectionné pour participer à l'EQTOG.

Exemple 3

La BTF peut qualifier 2 athlètes via l'EQTOG. Trois athlètes de 3 catégories différentes ont remporté, en quatre participations, les plus grands nombres de points suivants :

- Athlète A (-58 kg) a remporté 64,8 points
- Athlète B (-80 kg) a remporté 86,4 points
- Athlète C (+80 kg) a remporté 43,20 points

Les athlètes A et B sont donc sélectionnés dans leur catégorie respective pour participer à l'EQTOG.

2.1.2 En cas d'égalité

2.1.2.1 Cas où plusieurs athlètes ont remporté le même nombre de points au sein d'une même catégorie de poids olympique

Si plusieurs athlètes ont remporté le même nombre de points au sein d'une même catégorie de poids olympique, ils seront départagés de la manière suivante :

- a) L'athlète qui aura atteint la plus haute place lors du Grand Prix final 2023 sera sélectionné pour participer à l'EQTTOG.

Exemple 4

Lors de 4 tournois identifiés, les athlètes A et B ont réalisé les résultats suivants :

- Athlète A :

- 2^{ème} GPS 1 remporte 36 points
- 3^{ème} GPS 2 remporte 21,60 points
- 3^{ème} GPS 3 remporte 21,60 points
- 9^{ème} GPF remporte 0 points

Le plus grand nombre de points accumulés est de 79,20

- Athlète B :

- 3^{ème} GPS 1 remporte 21,60 points
- 3^{ème} GPS 2 remporte 21,60 points
- 17^{ème} GPS 3 remporte 0 points
- 3^{ème} GPF remporte 36 points

Le plus grand nombre de points accumulés est de 79,20

- ➔ L'athlète B ayant atteint la plus haute place lors du GPF est donc sélectionné pour participer à l'EQTTOG dans la catégorie concernée.

- b) En cas de nouvelle égalité, l'athlète qui aura la plus haute place au classement Olympique WT publié après le Grand Prix Final 2023, dans la catégorie de poids olympique pour laquelle l'athlète vise la sélection à l'EQTTOG, sera sélectionné. Si le ranking de janvier 2024 ne devait être disponible avant la date limite d'inscription pour l'EQTTOG, c'est alors l'athlète qui aura la plus haute place, au dernier ranking Olympique WT publié, dans la catégorie de poids olympique pour laquelle l'athlète vise la sélection à l'EQTTOG, qui sera sélectionné.

Exemple 5

Lors de 4 tournois identifiés, les athlètes A et B ont réalisé les résultats suivants :

- Athlète A (9^{ème} au ranking olympique de janvier 2024) :

- 2^{ème} GPS 1 remporte 36 points
- 3^{ème} GPS 2 remporte 21,60 points
- 3^{ème} GPS 3 remporte 21,60 points
- 9^{ème} GPF remporte 0 points

Le plus grand nombre de points accumulés est de 79,20

- Athlète B (13^{ème} au ranking olympique de janvier 2024):

- 3^{ème} GPS 1 remporte 21,60 points
- 2^{ème} GPS 2 remporte 36 points
- 3^{ème} GPS 3 remporte 21,06 points
- 9^{ème} GPF remporte 0 points

Le plus grand nombre de points accumulés est de 79,20

- ➔ L'athlète A ayant la plus haute place au ranking olympique de janvier 2024 est donc sélectionné pour participer à l'EQTTOG dans la catégorie concernée.

2.1.2.2 Cas où plusieurs athlètes ont remporté le même nombre de points dans des catégories de poids olympique différentes

Si plusieurs athlètes ont remporté le même nombre de points dans des catégories de poids olympique différentes, ils seront départagés de la manière suivante :

- a) En cas d'égalité, le ou les athlètes qui auront atteint la plus haute place lors du Grand Prix final 2023 seront sélectionnés pour participer à l'EQTTOG.

Exemple 6

Lors de 4 tournois identifiés, les athlètes A, B et C ont réalisé les résultats suivants :

- Athlète A :
 - o 2^{ème} GPS 1 remporte 36 points
 - o 3^{ème} GPS 2 remporte 21,60 points
 - o 3^{ème} GPS 3 remporte 21,60 points
 - o 9^{ème} GPF remporte 0 pointsLe plus grand nombre de points accumulés est de 79,20
- Athlète B :
 - o 3^{ème} GPS 1 remporte 21,60 points
 - o 3^{ème} GPS 2 remporte 21,60 points
 - o 17^{ème} GPS 3 remporte 0 points
 - o 3^{ème} GPF remporte 36 pointsLe plus grand nombre de points accumulés est de 79,20
- Athlète C :
 - o 3^{ème} GPS 1 remporte 21,60 points
 - o 3^{ème} GPS 2 remporte 21,60 points
 - o 17^{ème} GPS 3 remporte 0 points
 - o 3^{ème} GPF remporte 36 pointsLe plus grand nombre de points accumulés est de 79,20

Les athlètes B et C ayant atteint la plus haute place lors du GPF sont donc sélectionnés pour participer à l'EQTOG dans la catégorie concernée.

- b) En cas de nouvelle égalité, le ou les athlètes qui auront la plus haute place au classement Olympique WT publié après le Grand Prix Final 2023, dans la catégorie de poids olympique pour laquelle l'athlète vise la sélection à l'EQTOG, seront sélectionnés. Si le ranking de janvier 2024 ne devait être disponible avant la date limite d'inscription pour l'EQTOG, c'(e) est(sont) alors le ou les athlètes qui auront la plus haute place, au dernier ranking Olympique WT publié, dans la catégorie de poids olympique pour laquelle le ou les athlètes visent la sélection à l'EQTOG, qui seront sélectionnés.

Exemple 7

Lors de 4 tournois identifiés, les athlètes A, B et C ont réalisé les résultats suivants :

- Athlète A (9^{ème} au ranking olympique de janvier 2024) :
 - o 2^{ème} GPS 1 remporte 36 points
 - o 3^{ème} GPS 2 remporte 21,60 points
 - o 3^{ème} GPS 3 remporte 21,06 points
 - o 9^{ème} GPF remporte 0 pointsLe plus grand nombre de points accumulés est de 79,20
- Athlète B (13^{ème} au ranking olympique de janvier 2024):
 - o 3^{ème} GPS 1 remporte 21,60 points
 - o 2^{ème} GPS 2 remporte 36 points
 - o 3^{ème} GPS 3 remporte 21,06 points
 - o 9^{ème} GPF remporte 0 pointsLe plus grand nombre de points accumulés est de 79,20
- Athlète C (11^{ème} au ranking olympique de janvier 2024):
 - o 3^{ème} GPS 1 remporte 21,60 points
 - o 2^{ème} GPS 2 remporte 36 points
 - o 3^{ème} GPS 3 remporte 21,06 points
 - o 9^{ème} GPF remporte 0 pointsLe plus grand nombre de points accumulés est de 79,20

L'athlète A et C ayant la plus haute place au ranking olympique de janvier 2024 sont donc sélectionnés pour participer à l'EQTOG dans la catégorie concernée.

2.2 Critères basés sur des opens de sélection 2023

Dans le cas où une ou plusieurs place de quota n'auraient pas pu être attribuées grâce aux critères de sélection renseignés au point 2.1, elles le seront alors sur base des critères décrits ci-dessous.

2.2.1 Les critères

Les critères nationaux de sélection basés sur des opens sont :

Le ou les athlètes qui auront accumulé le plus grand nombre de points en 3 participations sur les 3 opens G renseignés dans la liste ci-dessous, seront sélectionnés pour participer à l'EQT OG :

- Open de Roumanie G1 (28-29/10/2023)
- Open de Suède G1 (12-12/11/2023)
- Coupe des Balkan G1 (26-27/11/2023)

Si l'une ou l'autre de ces compétitions ne devait pas avoir lieu, le ou les athlètes qui auront accumulé le plus grand nombre de points sur les opens restants renseignés dans la liste ci-dessus, seront sélectionnés pour participer à l'EQT OG.

Pour chacun de ces tournois, les points sont attribués sur base du règlement de la WT relatif au ranking⁴(Tableau 1). La commission nationale de sélection attire l'attention sur les points 7.1, 9 et 10 de ce règlement.

Rank	G1
1 ^{ère} place	10
2 ^{ème} place	6
3 ^{ème} place	3,60
5 ^{ème} place	2,16
9 ^{ème} place	1,51
17 ^{ème} place	1,06
33 ^{ème} place	0,74
65 ^{ème} place	/

Tableau 1 : Points attribués par la WT en fonction du niveau atteint dans les tournois G1.

Remarques :

- Les résultats réalisés sur les opens ne seront pris en considération que s'ils sont obtenus dans une catégorie de poids compatible avec la catégorie de poids pour laquelle l'athlète vise la sélection à l'EQT OG (voir point 2.1.2 - WORLD TAEKWONDO RANKING BYLAW (In Force As Of January 16, 2023)).
- Dans ces trois opens sélectifs, au moins deux participations doivent se faire en catégorie olympique.

⁴ WORLD TAEKWONDO RANKING BYLAW (In Force As Of January 16, 2023) : [http://www.worldtaekwondo.org/viewer_pdf/external/pdfs-2.1.266-dist/web/viewer.html?file=http://www.worldtaekwondo.org/att_file/documents/WT%20Ranking%20Bylaw%20\(January%2016,%202023\).pdf](http://www.worldtaekwondo.org/viewer_pdf/external/pdfs-2.1.266-dist/web/viewer.html?file=http://www.worldtaekwondo.org/att_file/documents/WT%20Ranking%20Bylaw%20(January%2016,%202023).pdf)



- Les points attribués devront être validés par deux combats gagnés au minimum.

2.2.2 En cas d'égalité

Si plusieurs athlètes ont remporté le même nombre de points au sein d'une même catégorie de poids olympique ou dans des catégories de poids olympique différentes, ils seront départagés de la manière suivante :

- a) En cas d'égalité, les athlètes qui auront remporté le plus de place en finale (médaille d'or et d'argent) seront sélectionnés pour participer à l'EQTOG.
- b) En cas de nouvelle égalité, les athlètes qui auront la plus haute place au classement olympique WT publié après le Grand Prix Final 2023 seront sélectionnés pour participer à l'EQTOG.

3. Sélection

La Commission Nationale de Sélection (CNS) sélectionnera par genre, dans leur catégorie olympique respective, les athlètes ayant rempli les critères de sélection basés sur les tournois majeurs 2023 ou basés sur 3 opens G 2023.